

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT
DE LENS
CANTON
DE BULLY-LES-MINES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous la Présidence de Madame SAINT-MACHIN Annick.

PRESENTS : Mesdames Robillart Pascale, Defremont Marie George, Knop Linda, Lavoine Claudie, Piton Dominique et Messieurs Barlet Jean Loup, Sevin Christian, Guyot Cédric, Haultcoeur Francis, Rus Michel

ABSENTS EXCUSES :

Madame Dilly Valérieane ayant donné procuration à Madame Robillart Pascale
Madame Saint Machin Annick ayant donné procuration à Monsieur Barlet Jean Loup
Madame Breton Anouk

Monsieur Barlet Jean Loup est élu secrétaire de séance.

Objet : Engagement de confidentialité

Afin de protéger la confidentialité des données et la dignité des bénéficiaires du CCAS, les membres du conseil d'administration signeront un engagement de confidentialité tel que ci-dessous :

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Centre communal d'action sociale de Angres

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Fonction / qualité :

Intervenant au sein du conseil d'administration du **Centre communal d'action sociale de Angres**, reconnais avoir été informé(e) du caractère confidentiel des informations auxquelles je peux avoir accès dans le cadre de mes fonctions.

Article 1 – Objet de l'engagement

Dans le cadre de mes fonctions au sein du CCAS, je peux être amené(e) à prendre connaissance d'informations concernant les personnes accompagnées ou accueillies par le CCAS, ainsi que de documents et informations relatifs au fonctionnement du service.

Ces informations peuvent notamment concerner leur situation :

- Familiale et personnelle ;
- Sociale et professionnelle ;
- Financière et patrimoniale ;
- Administrative ;
- Ainsi que toute autre information dont la divulgation pourrait porter atteinte à leur vie privée ou à leurs intérêts.

Article 2 – Obligation de confidentialité

Je m'engage à respecter une stricte obligation de confidentialité concernant toutes les informations dont j'ai connaissance dans le cadre de mes fonctions.

À ce titre, je m'engage notamment à :

- Ne communiquer aucune information concernant les usagers à des personnes non habilitées ;
- Ne consulter que les informations strictement nécessaires à l'exercice de mes fonctions ;
- Ne pas utiliser les informations auxquelles j'ai accès à des fins personnelles ou étrangères à mes missions ;
- Ne pas reproduire, photographier, transmettre ou conserver sans autorisation des documents contenant des informations confidentielles ;
- Veiller à la sécurité des documents papier et informatiques dont j'ai la charge ;
- Respecter les règles et procédures mises en place par le CCAS en matière de confidentialité et de protection des données ;
- Signaler immédiatement au président du CCAS toute perte, divulgation, erreur d'envoi, accès non autorisé ou incident concernant des informations confidentielles.

Article 3 – Respect de la vie privée des usagers

Je m'engage à respecter la vie privée et la dignité des personnes accompagnées par le CCAS.

Je m'interdis notamment de communiquer à des tiers, y compris à mon entourage personnel, des informations permettant d'identifier un usager ou de connaître sa situation, sauf lorsque cette communication est prévue ou autorisée par les textes applicables ou nécessaire à l'exercice de mes missions.

Article 4 – Secret professionnel et discrétion professionnelle

Je reconnais avoir été informé(e) que, selon mes fonctions et les dispositions légales et réglementaires qui me sont applicables, je peux être soumis(e) au **secret professionnel**, au **secret professionnel partagé** ou à une obligation de **discrétion professionnelle**.

Je m'engage à respecter ces obligations dans toutes les circonstances liées à l'exercice de mes fonctions.

Article 5 – Données à caractère personnel

Je m'engage à respecter les règles applicables à la protection des données à caractère personnel et à ne traiter les données auxquelles j'ai accès que dans le cadre de mes missions et conformément aux consignes du CCAS.

Je reconnais notamment que les identifiants et mots de passe qui me sont attribués sont personnels et ne doivent en aucun cas être communiqués à un tiers.

Article 6 – Fin des fonctions

L'obligation de confidentialité demeure applicable après la cessation de mes fonctions ou de mon intervention au sein du CCAS, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

À la fin de mes fonctions, je m'engage à restituer l'ensemble des documents, dossiers, supports et matériels appartenant au CCAS et contenant des informations confidentielles.

Article 7 – Manquement

Je reconnais avoir été informé(e) que toute violation de mes obligations de confidentialité, de secret professionnel ou de protection des données est susceptible d'engager ma responsabilité et, le cas échéant, de donner lieu aux mesures prévues par les textes applicables.

Article 8 – Engagement

Je déclare avoir pris connaissance du présent engagement et m'engage à respecter strictement les obligations qui y sont énoncées.

Délibération adoptée :

12 voix pour



**A Angres,
Le 16 Septembre 2026,**

**La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-062-216200329-20260917-DEL IBCCAS16